

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES**

Séance du 3 Juillet 2015

Date de convocation : 26 juin 2015

L'An Deux Mil Quinze, le 3 juillet, à 20 h 30

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Michel RIGAULT, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard GUIBERT, 1^{er} adjoint au maire, Pierre CANARD, 2^{ème} adjoint au maire, Daniel PATUREAU, 3^{ème} adjoint au maire, Jean-Jacques NERDENNE, Danielle GERVILLE – REACHE, Baptiste GAUTHIER, Michel ADAM et Adeline GAUTHIER

Secrétaire de séance : Jean-Jacques NERDENNE

I – Lecture du compte rendu de la séance du 5 juin 2015 : accepté les conseillers le signent.

II – Plan local d'urbanisme (PLU)

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions après avoir reçu les réponses aux questions qu'il avait posées à la mairie. Ces questions ne portaient que sur des points de détail, aucune modification importante n'a donc été apportée au plan initial et le commissaire enquêteur a délivré un avis favorable au PLU de notre commune.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport du commissaire enquêteur, ses conclusions et prend acte de son avis favorable.

III – Démission d'un conseiller municipal

Catherine Séché a fait parvenir au maire une lettre lui présentant sa démission du conseil municipal, démission causée par un éloignement définitif de la Bourgogne

Le conseil municipal prend acte de cette démission

IV – Décisions modificatives

Le maire présente au conseil un tableau incluant un certain nombre de modifications sur les budgets de fonctionnement et d'investissement. Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire concernant ces modifications, les accepte à l'unanimité.

INTITULE	COMPTE	Virements de crédits
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Virement à la section investissement	023	+ 37 271
Autres matières et fournitures	6068	+ 500
Voies et réseaux	61523	- 29 783
Médecine du travail	6475	+ 200
Intérêts réglés à l'échéance	66111	+ 200
TOTAL		8 388
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Coupes de bois	7022	+ 4 557
Dotations forfaitaires	7411	+ 473
Dotations solidarité rurale	74121	+ 2493
Dotations nationales de péréquation	74127	+ 847
Dotations des élus locaux	742	+ 13
Produits divers de gestion courante	758	+ 5
TOTAL		8 388
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Emprunt	1641	+ 8 400
Frais liés à réalisation de documents d'urbanisme	202	+ 5 000
Autres agencements et aménagements	2128	+ 25000
Hôtel de ville	21311	+ 4800

Réseaux de voirie	2151	- 13 923
Installation de voirie	2152	+ 25 000
Autre matériel et outillage de voirie	21578	- 1 300
TOTAL		52 977
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Virement de la section de fonctionnement	021	+ 37 271
FCTVA	10222	+ 2 077
Etat et établissements nationaux	1321	- 14 216
Régions	1322	+ 1 600
Département	1323	- 11 331
Autres établissements publics locaux	1326	+ 3 960
Dotation d'Equipement des territoires	1341	+ 25 616
Amendes de police	1342	+ 8 000
TOTAL		52 977

V – Noël 2015 et repas des anciens

La fête de Noël pour les enfants aura lieu le 20 décembre. Une séance de cinéma se déroulera en début d'après-midi, suivie d'un goûter et de la distribution des jouets aux enfants ayant moins de 12 ans.

Le repas pour les anciens se déroulera à L'Auberge des Sources à une date à fixer avec Anne Darenne. Le conseil municipal décide de relever d'un an l'âge permettant d'être invité à ce repas : pour 2015, il est donc ouvert aux personnes qui auront eu 66 ans dans l'année civile. Cet âge sera relevé d'un an tous les deux ans, pour tenir compte de l'allongement de la vie. Comme les années précédentes, un colis gourmand sera distribué aux drogiens ne pouvant se rendre au repas. L'ensemble des habitants concernés seront avertis de la date fixée et devront indiquer leur choix, repas ou colis.

VI – Sécurité routière

L'entreprise COLAS, retenue pour effectuer les travaux de sécurité routière décidés par le conseil municipal, a présenté un nouveau devis afin de diminuer le coût de ces travaux. Il est ainsi passé de 46 446€ HT à 21 003,01€ HT. Les travaux qui dureront une semaine débuteront le 24 août.

Pour l'installation des radars pédagogiques, la mairie a reçu cinq devis :

- Société Girod : 6 641€ HT
- Société Meltem : 3 290€ HT
- Société ARP : 3 200€ HT
- Société ICARE : 2 257€ HT
- Société ELANCITE : 2 346€ HT

Après examen des différents documents envoyés par ces sociétés et de leurs références nationales et internationales, le conseil municipal décide de confier l'installation des radars pédagogiques à la société ICARE. Par ailleurs le conseil municipal donne l'autorisation au maire de récupérer les amendes de police qui serviront en partie à financer ces radars.

VII – Aménagement des locaux de la mairie

Plusieurs devis ont été reçus pour les travaux de transformation de l'ancienne salle de classe afin d'en faire le bureau du maire, le secrétariat et une salle de réunions accessibles aux personnes à mobilité réduite, comme le prévoit la législation.

Pour la partie plomberie, deux entreprises ont postulé :

- Société Daguet : 898,70€ TTC

- Société Merlin : 1 176,36€ TTC

Le conseil décide de confier la partie plomberie à la Sté Daguët

Pour la partie électricité, deux entreprises ont postulé :

- Société TOUTELEC : 9 337,50€ TTC

- Société Daguët : 7 283,56€ TTC

Après examen des devis, le conseil constate que celui présenté par Daguët n'est pas complet. Il lui sera donc demandé un nouveau devis. Le conseil décide dès à présent de retenir l'entreprise moins-disante

VIII – Travaux dans la salle d'accueil du château et mise à disposition des structures et bâtiments communaux aux associations

Le maire a reçu un courrier daté du 12 juin du président des Amis du Château l'informant d'une fuite importante dans la toiture de la salle d'accueil qui appartient à la commune. Le devis de remise en état effectué par l'entreprise Castro s'élève à 2 304€ TTC. Le conseil municipal décide de lui confier ces travaux de réparation.

Concernant cette salle d'accueil, le maire rappelle qu'elle est mise à la disposition exclusive des Amis du Château gracieusement mais qu'une convention d'occupation n'a jamais été signée entre les parties, contrairement à d'autres propriétés communales, comme le terrain de tennis. Le conseil, après discussion, décide à l'unanimité (Michel Adam ne prenant pas part au vote) de mettre en place une telle convention.

IX – Aménagement de la buvette des sources

L'agrandissement de la buvette fait partie des projets de l'équipe municipale afin d'améliorer le service rendu aux habitants et aux touristes. Il s'avère que le concours d'un architecte est indispensable pour élaborer ce projet d'extension et de modernisation. Le conseil municipal donne donc mandat au maire afin qu'il effectue un appel d'offres auprès de différents architectes. Il le mandate également pour prendre contact avec le SPANC afin de prendre les dispositions nécessaires pour la mise aux normes en matière d'assainissement.

X – Affaires diverses

- a) Le maire a rencontré le président des Amis du Château ainsi que le propriétaire du château afin de faire le point sur certains malentendus
- b) Un arbre est tombé sur le plan d'eau. Le courrier envoyé à la propriétaire par le maire n'a pour l'instant pas eu de réponse
- c) Un courrier a été envoyé à la société Eurovia pour leur rappeler que la remise en état de la place du 8 mai 1945 n'a toujours pas été effectuée
- d) Baptiste Gauthier fait le compte rendu du conseil d'école d'Etai/Andryes et Adeline Gauthier celui de Courson
- e) Michel Adam fait le compte rendu de l'assemblée générale du syndicat des eaux
- f) L'installation électrique de la salle des fêtes a fait l'objet d'un contrôle par une société spécialisée. Trois anomalies légères sont à rectifier
- g) Concernant le pont de Blin, des aménagements végétaux sont prévus sur les bordures. Les talus, actuellement en pierres seront rapidement recouverts par la végétation naturelle sans qu'il soit besoin de mettre de la terre végétale.
- h) L'association Lumières de Druyes organise une exposition de peintures dans le lavoir. Il a été demandé à son président de faire en sorte que cet édifice classé, propriété de la commune, reste accessible au public en permanence. Une décharge de responsabilité sera demandée à l'association.

- i) La cérémonie des Bois de Druyes se déroulera le 26 juillet. La population est invitée à se rassembler à 9h30 à l'orée du bois, route de Courson

- j) L'architecte des Bâtiments de France s'est déplacé à la demande des élus pour examiner la nature des travaux à réaliser sur la toiture de l'église. Il est envisagé de faire les travaux par tranches annuelles au regard du coût financier. Face à l'importance des infiltrations des travaux devront être engagés avant cet hiver. Nous sommes dans l'attente de la note de synthèse de l'architecte des Bâtiments de France pour avancer sur ce dossier.